

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT



Handi Sport NATATION

COLLECTIFS NATATION HANDISPORT 2020-2021

Préambule

Entrant dans une nouvelle paralympiade, les collectifs et les critères d'accès à ceux-ci ont évolués. L'ensemble de ces changements qui nous mèneront jusqu'à Paris 2024 s'inscrivent directement dans la continuité de la paralympiade précédente. L'harmonisation fédérale à entrainé la réduction du nombre de collectif pour une lecture plus claire et simplifiée des droits et devoirs de chacun. Pour l'ensemble de la paralympiade PARIS 2024, les différents niveaux de collectifs sont décrits avec précision dans le *Projet de Performance Fédérale Natation Handisport* et se déclinent comme suit :

Niveau Accès à la performance

COLLECTIF PERFECTIONNEMENT NATIONAL

Les nageuses et nageurs identifiés sur le COLLECTIF PERFECTIONNEMENT NATIONAL, devront disposer d'une classification nationale à jour (classification passée après le 1^{er} septembre 2018) pour bénéficier de l'ensemble des droits inhérent à celui-ci.

exemple 1 :

J'ai été identifié au sein du COLLECTIF PERFECTIONNEMENT NATIONAL et je dispose d'une classification nationale passée après le 1^{er} septembre 2018.

Je serai convoqué sur l'ensemble des stages et compétitions auxquels j'ai accès avec ce niveau de collectif.

exemple 2 :

J'ai été identifié au sein du COLLECTIF PERFECTIONNEMENT NATIONAL et je ne dispose pas d'une classification nationale passée après le 1^{er} septembre 2018.

Je serai convoqué sur les stages et compétitions auxquels j'ai accès avec ce niveau de collectif une fois que ma classification sera à jour, sous réserve d'une classification à minima égale à ma précédente classification.

Le COLLECTIF PERFECTIONNEMENT NATIONAL de la saison *N* réuni les 8 nageurs mixtes (filles – garçons confondus) de la catégorie d'âge JEUNE, ayant marqué le plus de points au cumul de leurs 3 meilleures performances sur les Championnats de France 50m. de la saison *N-1*.

Les nageuses ou nageurs ayant réalisés les critères pour intégrer un des COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE, PERFORMANCE, HAUTE PERFORMANCE ne pourront pas intégrer le COLLECTIF PERFECTIONNEMENT NATIONAL.

COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE

Les nageuses et nageurs identifiés sur le COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE, devront disposer d'une classification nationale à jour (classification passée après le 1^{er} septembre 2018) pour bénéficier de l'ensemble des droits inhérent à celui-ci.

exemple 1 :

J'ai été identifié au sein du COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE et je dispose d'une classification nationale passée après le 1^{er} septembre 2018.

Je serai convoqué sur l'ensemble des stages et compétitions auxquels j'ai accès avec ce niveau de collectif.

exemple 2 :

J'ai été identifié au sein du COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE et je ne dispose pas d'une classification nationale passée après le 1^{er} septembre 2018.

Je serai convoqué sur les stages et compétitions auxquels j'ai accès avec ce niveau de collectif une fois que ma classification sera à jour, sous réserve d'une classification à minima égale à ma précédente classification.

Pour intégrer le COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE de sa catégorie d'âge lors de la saison *N*, les nageuses et nageurs devront avoir réalisé sur deux épreuves paralympiques lors de la saison *N-1* ou *N* une performance de la grille Accès à la Performance de leur catégorie d'âge à la saison *N* correspondant à :

- Jeunes : 105 % du temps du 16ème au Ranking International sur l'épreuve lors de l'année 2019
- Juniors : 105 % du temps du 14ème au Ranking International sur l'épreuve lors de l'année 2019
- Séniors : 105 % du temps du 12ème au Ranking International sur l'épreuve lors de l'année 2019

Ces performances devront être réalisées lors de l'une des compétitions suivantes :

- Championnat Interrégionaux 50m. de la saison *N-1*
- Championnat de France 50m. de la saison *N-1*
- World Para Swimming World Series de la saison *N-1*
- Compétition de référence Internationale de la saison *N-1*
- Championnat de France 25m. de la saison *N*

Niveau Performance

COLLECTIF PERFORMANCE

Les nageuses et nageurs identifiés sur le COLLECTIF PERFORMANCE, devront disposer d'une classification nationale à jour (classification passée après le 1^{er} septembre 2018) pour bénéficier de l'ensemble des droits inhérent à celui-ci.

exemple 1 :

J'ai été identifié au sein du COLLECTIF PERFORMANCE et je dispose d'une classification nationale passée après le 1^{er} septembre 2018.

Je serai convoqué sur l'ensemble des stages et compétitions auxquels j'ai accès avec ce niveau de collectif.

exemple 2 :

J'ai été identifié au sein du COLLECTIF PERFORMANCE et je ne dispose pas d'une classification nationale passée après le 1^{er} septembre 2018.

Je serai convoqué sur les stages et compétitions auxquels j'ai accès avec ce niveau de collectif une fois que ma classification sera à jour, sous réserve d'une classification à minima égale à ma précédente classification.

Pour intégrer le COLLECTIF PERFORMANCE lors de la saison N , les nageuses et nageurs devront avoir réalisé sur deux épreuves paralympiques lors de la saison $N-1$ une performance de la *grille Performance* correspondant au temps du 12^{ème} au Ranking International sur ladite épreuve lors de l'année 2019.

Ces performances devront être réalisées lors de l'une des compétitions suivantes :

- Championnat Interrégionaux 50m. saison $N-1$
- Championnat de France 50m. saison $N-1$
- World Para Swimming World Series saison $N-1$
- Compétition de référence Internationale de la saison $N-1$

Niveau Haute performance

COLLECTIF HAUTE PERFORMANCE

Les nageuses et nageurs pour être identifiés sur le COLLECTIF HAUTE PERFORMANCE, devront disposer d'une classification Internationale à jour (classification passée après le 1^{er} septembre 2018) à l'issue de la saison $N-1$.

Pour intégrer le COLLECTIF HAUTE PERFORMANCE lors de la saison N , les nageuses et nageurs devront avoir réalisé sur deux épreuves paralympiques lors de la saison $N-1$ une performance de la *grille Haute Performance* correspondant au temps du 6^{ème} au Ranking International sur ladite épreuve lors de l'année 2019.

Ces performances devront être réalisées lors de l'une des compétitions suivantes :

- Championnat Interrégionaux 50m. saison $N-1$
- Championnat de France 50m. saison $N-1$
- World Para Swimming World Series saison $N-1$
- Compétition de référence Internationale de la saison $N-1$

Synthèse

		CRITÈRES D'ACCÈS	JOURS STAGES + COMPÉTITIONS (hors compétition de référence) PROGRAMMATION STAGES	COMPÉTITION (En attente du calendrier I.P.C.)	CONTRAT D'ENGAGEMENT MUTUEL	
ACCES A LA PERFORMANCE	COLLECTIF PERFECTIONNEMENT NATIONAL JEUNE	<ul style="list-style-type: none"> - 16 ans et moins - top 8 sur le championnat de France 50m de la saison <i>N-1</i> au bilan de trois épreuves sous réserve de participation au France 50m. - disposer d'une classification nationale réalisé après le 01/09/2018 	<p align="center">18 jours</p> <p>STAGE 1 : <i>payant</i> lun. 19 au ven. 23 oct. 2020 (Bourges)</p> <p>STAGE 2 : <i>payant</i> lun. 15 au sam. 20 févr. 2021 (Limoges)</p> <p>STAGE 3 : <i>payant</i> Stage perfectionnement régional mutualisé avec stage JAP régional à la discrétion des comités régionaux</p>		oui	
	COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> - moins de 16 ans - 105% du top 16 à la ranking internationale réalisé sur la saison <i>N-1</i> sur compétition en bassin de 50m F.F.H.. - disposer d'une classification nationale réalisé après le 1/09/2018 	25 jours	<p>STAGE 1 : <i>payant</i> Moins de 20 ans (Jeunes – Juniors) : lun. 19 au ven. 23 oct. 2020 (Bourges) Plus de 20 ans (Senior – Master) : dim. 25 au sam. 31 oct. 2020 (I.N.S.E.P.)</p> <p>STAGE 2 : <i>payant</i> lun. 15 au sam. 20 févr. 2021 (Limoges) <i>sous réserve de confirmation</i></p> <p>STAGE 3 : <i>payant</i> lun. 19 au sam. 24 avril (lieu à déterminer) <i>sous réserve de confirmation</i></p>	1	oui
		<ul style="list-style-type: none"> - moins de 20 ans - 105% du top 14 à la ranking internationale réalisé sur la saison <i>N-1</i> sur compétition en bassin de 50m F.F.H.. - disposer d'une classification nationale réalisé après le 1/09/2018 				
<ul style="list-style-type: none"> - plus de 20 ans - 105% du top 12 à la ranking internationale réalisé sur la saison <i>N-1</i> sur compétition en bassin de 50m F.F.H.. - disposer d'une classification nationale réalisé après le 1/09/2018 						
PERFORMANCE	COLLECTIF PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Top 12 à la ranking de 2019 réalisé sur la saison <i>N-1</i> sur compétition en bassin de 50m F.F.H. - Disposer d'une classification internationale 	33 jours	<p>STAGE 1 : lun. 24 au dim. 29 août 2020 (Anglet)</p> <p>STAGE 2 : dim. 25 au sam. 31 oct. 2020 (I.N.S.E.P.)</p> <p>STAGE 3 : <i>payant</i> 15 jours envisagés sur la période mi-janvier à mi-février (lieu à déterminer)</p>	1	oui
HAUTE PERFORMANCE	COLLECTIF HAUTE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Top 6 à la ranking de 2019 réalisé sur la saison <i>N-1</i> sur compétition en bassin de 50m F.F.H. - Disposer d'une classification internationale 	40 jours	<p>STAGE 1 : lun. 24 au dim. 29 août 2020 (Anglet)</p> <p>STAGE 2 : dim. 25 au sam. 31 oct. 2020 (I.N.S.E.P.)</p> <p>STAGE 3 : 15 jours envisagés sur la période mi-janvier à mi-février (lieu à déterminer)</p>	2	oui

- N.B. :**
- En cas de convocation par wild card nominative sur un stage ou une compétition, les règles financières appliquées seront identiques à celles des collectifs Accès à la performance ou Performance présent.
 - L'ensemble des membres des collectifs s'ils souhaitent pouvoir être reconduit la saison suivante, sont tenus de participer à minima à un stage parmi ceux proposés, hors stage de reprise et stage de préparation terminale.

Liste des collectifs saison 2020-2021

La saison 2019-2020 ayant été fortement perturbée par l'épidémie mondiale du COVID-19 et l'ensemble des compétitions devant servir de support pour la réalisation des critères d'accès aux collectifs pour la saison 2020-2021 ayant été annulées.

La Fédération Française Handisport a pris la décision, à titre exceptionnel, que la compétition servant de référence pour la réalisation des critères d'accès aux différents collectifs pour la saison 2020-2021 serait le Championnat de France 25m. 2019.

COLLECTIF PERFECTIONNEMENT NATIONAL

Dames

DESFOSES Laurine	CLUB DES OTARIES DE CESSON VERT SAINT DENIS	2006
------------------	---	------

Messieurs

BARDET Matteo	CLUB AQUATIQUE DE HAUTE SAINTONGE JONZAC	2004
DENAYER Hector	HANDISPORT SELESTAT	2005
GUERFI Iyad	JSA NATATION	2007
PORTAL Kilian	CERCLE DES NAGEURS DE L'OUEST DE SAINT GERMAIN-EN-LAYE	2006
THERON Jean-Baptiste	HANDISPORT ONET-RODEZ	2006
VIEIRA Quentin	A.S. DE LA CITE SCOLAIRE RENE PELLET	2004

COLLECTIF ACCES A LA PERFORMANCE

Jeune

Dames

CHAPUY Selam	SAINT ETIENNE HANDISPORT	2005
DUCATILLON Inès	HANDISPORT LYONNAIS	2006
MASSE Zelia	SPORTING CLUB CENTRE D'APPRENTISSAGE	2006

Junior

Dames

SACHE Solène	CERGY PONTOISE NATATION	2003
--------------	-------------------------	------

Senior-Master

Dames

LORANDI Elodie	HANDISPORT ANTIBES MEDITERRANEE	1989
----------------	---------------------------------	------

Messieurs

HAIBACH Alexandre	ASSO SPORTIVE ET CULTURELLE PAU BEARN HANDISPORT	1983
MAHISTRE Yohan	HANDISPORT VALENCE	1995

COLLECTIF PERFORMANCE

Dames

CORDIER Amélie	TOULOUSE OLYMPIQUE AEROSPATIALE CLUB SECTION NATATION	1996
HAAB Manon	CERCLE DES NAGEURS BELLEGARDE	2005
LE BRIS Jade	CERCLE D'EDUCATION PHYSIQUE DE LORIENT	2001
PIERRE Émeline	DAUPHINS SECTION PALOISE	1999

Messieurs

SMETANINE David	NAUTIC CLUB ALP'38	1974
-----------------	--------------------	------

COLLECTIF HAUTE PERFORMANCE

Dames

ROULET Anaëlle	LES SABLES D'OLONNE NATATION	1996
SUPIOT Claire	ANGERS NATATION	1968

Messieurs

CHARDARD Laurent	GUYENNE HANDI NAGES	1995
CURIN Théo	HANDISPORT LUNEVILLE	2000
DIDIER Ugo	JEUNESSE SPORTIVE CUGNAUX OMNISPORTS	2001
MARAIS Florent	HANDISPORT ANTIBES MEDITERRANEE	2000
PORTAL Alex	CERCLE DES NAGEURS DE L'OUEST DE SAINT GERMAIN-EN-LAYE	2002